

# COMMUNE de MAUSSANE les ALPILLES

---ooOoo---

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 avril 2026

Conseillers municipaux en exercice	19
Présents	18
Quorum	10
Votants	19

Le vingt-sept avril deux mil vingt-six à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Maussane les Alpilles, régulièrement convoqué, conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, le vingt-deux avril 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en réunion ordinaire, sous la présidence Monsieur Marc FUSAT en application de l'article L 2121-14 du CGCT et de la circulaire Préfectorale n° DCLE/BFLI/2024-01 en date du 31 janvier 2024.

**Étaient Présents** : CARRÉ Jean-Christophe, FUSAT Marc, GARCIN-GOURILLON Christine, REYNOUD, Henri, STEKELOROM Dominique, JUGLARET Laurent à partir du point 4, WAJS Alexandre, LAFFITTE Patrick, JUAN PIRÉ Elisabeth à partir du point n°11, SANTÉ Michel, COLOMEDA Sylvie, MOUCADEL Virginie, GARZINO Murielle, THOMAS Sébastien, CHAIM Sabine, Lucie BABIN, SERRIER Jean-Guy, CHENEVEZ Olivier,

**Pouvoirs** : ARSAC Claire a donné pouvoir à BABIN Lucie

**Absents excusés** : JUGLARET Laurent jusqu'au point 3 inclus et JUAN PIRÉ Elisabeth jusqu'au point 10 inclus

**Secrétaire de séance** : Alexandre WAJS

**N° 2026/04/27/15 - Objet : Vote du budget primitif de l'exercice 2026 - budget annexe de la régie à simple autonomie financière chargée de l'exploitation du camping municipal « les Romarins ».**

**Rapporteur** : Christine GARCIN-GOURILLON

Madame le rapporteur présente le Budget Primitif du budget annexe de la régie à simple autonomie financière chargée de gérer l'exploitation du camping municipal « les Romarins », établi pour l'exercice 2026.

Madame le rapporteur propose de procéder au vote de ce budget primitif par chapitre.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Rapporteur, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

Vu l'envoi du projet de budget aux membres du conseil municipal le 15 avril 2026 en exécution de l'article L.5217-10-4 du CGCT

Vu l'avis favorable du conseil d'exploitation de la régie susvisé :

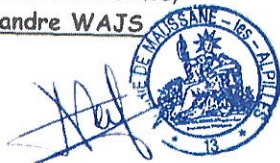
**APPROUVE** le Budget Primitif de l'exercice 2026, par chapitre, du budget annexe de la régie à simple autonomie financière chargée de l'exploitation du camping qui s'équilibre de la façon suivante :

	Dépenses	Recettes
Total section d'exploitation	518.260,85 €	518.260,85 €
Total section d'investissement	15.000,00 €	15.000,00 €

Fait et délibéré à Maussane les Alpilles, en l'hôtel de ville les jour, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Secrétaire de séance,

Alexandre WAJS



Le Maire,

Jean-Christophe CARRÉ

Pour extrait certifié conforme

Délibération exécutoire par sa publication et sa transmission en sous-préfecture d'Arles le : 12 MAI 2026

Publication sur le site de la mairie le :

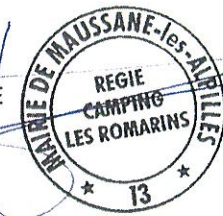
<b>IV - ANNEXES</b>	<b>B.P. 2026</b>
S.G.C. DE CHÂTEAURENARD - COMMUNE DE MAUSSANE LES ALPILLES REGIE A SIMPLE AUTONOMIE FINANCIERE - CAMPING LES ROMARINS	<b>M4</b> <b>SIRET 211 300 587 00063</b>

**IV - ARRÊTÉ - SIGNATURES**

Nombre de membres en exercice	19
Nombre de membres présent	18
Nombre de suffrages exprimés	19
VOTES :	
Contre <input type="checkbox"/>	Abstentions <input type="checkbox"/> Pour <input checked="" type="checkbox"/> 19
Date de convocation :	22/04/2026

Présenté par le Maire,  
A Maussane les Alpilles, le 27 avril 2026

Le Maire,  
Jean-Christophe CARRÉ



Délibéré par le Conseil municipal réuni en session ordinaire

A Maussane les Alpilles, le 27 avril 2026  
Les membres du Conseil municipal,

Marc FUSAT		Sylvie COLOMEDA	
Christine GOURILLON		Virginie MOUCADEL	
Henri REYNOUD		Murielle GARZINO	
Dominique STEKELOROM		Sébastien THOMAS	
Laurent JUGLARET		Sabine CHAIM	
Alexandre WAJS		Lucie BABIN	
Patrick LAFFITTE		Jean-Guy SERRIER	
Elisabeth JUAN-PIRÉ		Claire ARSAC	
Michel SANTÉ		Olivier CHENEVEZ	

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en sous-Préfecture, le : **12 MAI 2026**  
et de la publication le : **12 MAI 2026**

A Maussane les Alpilles, le : **12 MAI 2026**  
Le Maire,  
Jean-Christophe CARRÉ



**NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE BUDGET PRIMITIF  
2026 REGIE CHARGEE DE L'EXPLOITATION DU CAMPING MUNICIPAL  
ARTICLE L2313-1 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES  
TERRITORIALES**

**Eléments de contexte : économique, social, budgétaire, évolution de la population**

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune en ce qui concerne son budget de la régie visée en titre, laquelle doit faire l'objet d'un budget annexe ; elle est disponible sur le site internet de la ville.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2025. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

A compter de l'exercice 2026 la régie ayant en charge l'exploitation du camping ne comporte plus les recettes et dépenses liées à la gestion de la compétence tourisme qui ont fait l'objet de la création d'une autre régie dotée de la simple autonomie financière par délibération du 2 avril 2026

Le budget 2026 a été voté le 27 avril 2026 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au service comptabilité de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux. Ce budget a été établi avec la volonté de :

- maintenir le niveau de service public
- améliorer le fonctionnement technique de la piscine du camping municipal
- maintenir une prévision prudente de recettes du camping.
- prévoir un budget d'investissement de 15 000€ pour l'acquisition de biens meubles nécessaires au fonctionnement du camping municipal.

## **Ressources et charges des sections de fonctionnement et d'investissement : évolution, structure**

### **Section de fonctionnement**

Le budget de fonctionnement permet à la régie d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent de la régie. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

Pour la régie :

Les recettes de fonctionnement correspondent principalement aux sommes encaissées des usagers du camping municipal pour leur séjour et les remboursements de frais opérés par la régie ayant en charge la gestion de la compétence tourisme dont la gestion de l'office de tourisme pour les charges qui sont mutualisées entre les deux services.

Les recettes de fonctionnement 2026 représentent 518 260,85 euros. Elles sont marquées par la reprise d'un excédent reporté à hauteur de 38 266,23€.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par le remboursement des frais de personnel mis à disposition de la régie, l'entretien et la consommation des bâtiments, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées.

Les dépenses de fonctionnement 2026 représentent 518 260,85 euros.

Les principales dépenses et recettes de la section :

<b>Dépenses</b>	<b>Montant</b>	<b>Recettes</b>	<b>Montant</b>
Dépenses courantes	309 150	Excédent reporté	38 266,23
Dépenses de personnel	190 000,00	Recettes des services	451 600,00
Autres dépenses de gestion courante	3 269,79	Impôts et taxes	0
Dépenses financières	0	Dotations et participations	0
Dépenses exceptionnelles	841,06	Autres recettes de gestion courante	28 394,62
Autres dépenses	0	Recettes exceptionnelles	0
Dépenses imprévues	0	Recettes financières	0
Total dépenses réelles	503 260,85	Autres recettes	0
Charges (écritures d'ordre entre sections)	0	Total recettes réelles +excédent	

Virement à la section d'investissement	15 000	Produits (écritures d'ordre entre sections)	0
Déficit reporté	0		
<b>Total général</b>	<b>518 260,85</b>	<b>Total général</b>	<b>518 260,85</b>

Vue d'ensemble de la section d'investissement

dépenses	montant	Recettes	Montant
		Solde d'investissement reporté	0
Solde d'investissement reporté	0	Virement de la section de fonctionnement	15 000
Autres dépenses	15 000	Subventions	0
Charges (écritures d'ordre entre sections)	0	Emprunt	0
<b>Total général</b>	<b>15 000</b>	<b>Total général</b>	<b>15 000</b>